



106, rue Saint-Jean-Baptiste
Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403
Télécopieur : 819 396-0184
Courriel : info@saintguillaume.ca

Municipalité de Saint-Guillaume

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Guillaume QUE :

1. Suivant l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle de perception servant d'imposition des taxes pour l'année 2021 est maintenant complété et déposé à mon bureau et la municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes.;
2. Toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer dans les trente jours qui suivront la mise à la poste de la demande de paiement.
3. Conformément à l'article 1 du Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur de taxes foncières municipales a le droit de les payer en plusieurs versements lorsque le total de ces taxes dont le paiement est exigé dans un compte atteint 300 \$.
4. Les versements égaux seront dus aux dates fixées comme suit : 1er versement le 3 mars 2021, 2e versement 3 juin 2021 et le 3e versement le 3 septembre 2021;
5. Toute personne intéressée par le rôle de perception peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Guillaume ce 18 janvier 2021.

Diane Martineau DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière